
Classement Greenpeace, Label ADEME : quels impacts pour les offres d'électricité verte ?

Yélé apporte un éclairage basé sur les dernières tendances du marché, les objectifs du futur label ADEME, et propose des pistes pour aborder au mieux les enjeux de qualité sur les offres vertes.....

Les offres d'électricité verte apparaissent de plus en plus comme les **outils essentiels d'une stratégie de rétention ou de conquête** pour les fournisseurs d'énergie. Des clients de tous segments, entreprises, collectivités et particuliers, sont maintenant sensibles à un discours visant à **verdir leur énergie tout** en contribuant localement à l'essor de la production EnR. Ils ont ainsi un niveau d'exigence plus élevé, qui n'est plus satisfait par un approvisionnement via l'ARENH* assorti de Garanties d'Origine. Pour ces clients, il est nécessaire de garantir que leur achat d'énergie est **réinvesti dans la filière de production verte locale**.

Faciliter le choix des consommateurs via des classements et labels évaluant la qualité de l'électricité verte

La question du mix énergétique et de l'approvisionnement EnR étant complexe et ne facilitant pas la lecture des offres vertes, de **nouveaux classements et labels sont apparus**, avec l'intention de faciliter le choix des consommateurs. Ces outils introduisent la notion de « **qualité de l'électricité verte** ». Une offre verte de qualité répond ainsi à des critères qui peuvent être différents selon le type de classement ou le label, mais doit généralement permettre aux producteurs EnR de bénéficier de meilleures conditions de rémunération et **contribuer à la pérennisation des installations**.

Le classement Greenpeace est ainsi un indicateur de qualité qui devient un véritable **enjeu de positionnement** pour les fournisseurs souhaitant se différencier par leur offre verte.

Il en est de même pour le **futur label ADEME**. Ce projet de Label qui a débuté en 2018 et qui devrait voir le jour en 2021, fait actuellement l'objet d'une **concertation**. Une première proposition sortie en avril dernier et jugée trop complexe par les participants à la concertation, a été récemment ajustée en septembre. D'autres travaux complémentaires doivent débiter, tels que ceux relatifs à la construction du référentiel d'audit.

Quelles orientations pour le futur label ADEME ?

Les orientations issues des dernières concertations posent les bases du futur label. Les critères retenus pour définir de la qualité des offres incluent :

- La notion d'**achat conjoint**, qui est fondamentale et implique un achat direct d'électricité défini comme une **relation contractuelle directe** avec un producteur EnR. D'autre part, le fournisseur **achète l'électricité et la Garantie d'Origine correspondante** (ou une garantie d'origine provenant de la même région et de la même technologie EnR pour les installations sous complément de rémunération).

-
- Le principe d'**additionnalité**, qui, s'il est rempli, permet d'obtenir un **niveau de label supérieur**, pour les offres vertes partiellement issues d'installations **sans soutien de l'état post 2015 ou sous gouvernance locale**. Ce critère vise donc à encourager le soutien aux installations récentes non financées par l'état ou aux projets à dimension sociétale (comme les projets territoriaux à co-financement citoyen).

Plusieurs **notions de transparence** sont intégrées dans les obligations soumises aux fournisseurs labellisés :

- Transparence sur le **recours à l'ARENH** à l'échelle du fournisseur (et non de l'offre)
- Transparence sur le **taux de couverture demi-horaire** de la consommation des clients de l'offre labélisée par la production des installations sous contrat direct. En effet, même si l'offre propose une couverture à 100%, cette garantie ne s'applique qu'**aux quantités globales d'électricité** achetées par le fournisseur et qui doivent couvrir la consommation des clients abonnés. A l'échelle d'un pas de temps d'une demi-heure, en revanche, et selon les caractéristiques des producteurs participant au périmètre d'équilibre du fournisseur, il est possible que l'électricité consommée par les clients ne provienne pas des installations EnR mises en avant dans l'offre.

Les échanges dans la rédaction du référentiel d'audit seront l'occasion de préciser les **preuves à apporter par le fournisseur**, que ce soit par rapport aux achats directs, au mécanisme sous-jacent aux Garanties d'Origine (c'est-à-dire la preuve de l'attribution des GO par unité de consommation, puis de leur annulation) ou aux obligations de transparence (et en particulier au taux de couverture demi-horaire.)

Il est fort à parier que ce référentiel pourrait nécessiter des **développements SI** pour les fournisseurs, afin de permettre l'auditabilité des périmètres achats/consommation, et tout cela à un pas de temps fin.

Au-delà des exigences du label ADEME, la nécessité d'adapter le suivi des données est également liée aux **tendances du marché**, où des offres de fourniture d'énergie verte « premium » évoluent vers plus de possibilités pour les clients **deconstruire leur choix d'approvisionnement « à la carte »** (choix des centrales de production, des producteurs indépendants, couplage autoconsommation et fourniture d'électricité verte, stockage virtuel).

Offre premium = niveau de détail supérieur

Avec ces nouvelles tendances, certains fournisseurs proposent des **outils de suivi de consommation** faisant état de l'origine de l'électricité à des pas de temps infra journaliers. Ces outils peuvent représenter des **leviers de communication RSE** ou de reporting de performance environnementale pour les entreprises, et des indicateurs de l'ancrage énergétique durable au niveau d'un territoire pour les collectivités. De plus en plus, l'information infra journalière permet de vérifier l'**adéquation temporelle entre production et consommation** et donc d'orienter les choix d'approvisionnement et les schémas de stockage et de consommation.

Niveau de détail supérieur = obligations de suivi supérieures

L'enjeu pour les fournisseurs de ces offres premium est de mettre en place les **mécanismes de traçabilité** permettant un grand niveau de transparence vis-à-vis des clients et de répondre aux exigences de reporting et d'audit des organismes certificateurs.

Obligations de suivi supérieures = enjeu d'automatisation

Répondre à ces nouvelles exigences des clients et des organismes certificateurs représente en effet pour les fournisseurs un enjeu d'**adaptation des SI et d'automatisation**. Outre l'allocation production/consommation à un pas de temps infra-journalier, un autre exemple de processus SI peu automatisé aujourd'hui est l'**annulation des Garanties d'Origine**.

Aujourd'hui les fournisseurs d'électricité verte gèrent souvent l'attribution et l'annulation des Garanties d'Origine par unité de consommation via un fichier Excel, ce qui **nécessite déjà beaucoup de manipulations** entre l'extraction des données de consommation, des numéros de série des Garanties d'Origine, la réconciliation, l'édition des rapports d'annulation. Demain cet exercice pourra être **complexifié** si le processus de réconciliation doit prendre en compte plus de paramètres, en cohérence avec l'allocation production/consommation sur un pas de temps fin.

Il convient donc aux fournisseurs d'**anticiper dès maintenant ces tendances**, en estimant par exemple la capacité de leur SI de s'adapter et en évaluant les outils du marché si l'évolutivité des systèmes en place ne couvre pas des nouvelles exigences.

Des solutions « clé en main » en alternative aux évolutions des SI existants

Des **solutions de traçabilité EnR** développées par des éditeurs ou sous forme de SDK open source (Software Development Kit, ou kit de solutions développées par une communauté open source et utilisables moyennant adaptation aux spécificités des projets) **offrent aujourd'hui des réponses** aux enjeux de reporting infra-journalier d'allocation production/consommation, d'automatisation, et **facilitent les procédures d'audit**. Certaines de ces solutions ont été développées pour répondre aux attentes de clients souhaitant une **traçabilité fine de l'origine de leur électricité**, souvent pour communiquer, dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), sur leur trajectoire de neutralité carbone. Elles possèdent nativement la capacité de réconcilier les flux de production d'électricité verte et les données de consommation à un pas de temps fin. Elles peuvent intégrer également nativement un **module d' « audit trail »**, (ou de « piste d'audit », basé sur les technologies blockchain), permettant un enregistrement des données de production « verte » et du mécanisme d'allocation, et facilitant donc les processus d'audit.

Ces solutions peuvent se révéler intéressantes pour les fournisseurs, les **affranchissant, pour un coût inférieur, d'une évolution de leur SI existants** et leur permettant de mettre à disposition une interface attrayante de suivi dynamique de consommation « verte » pour leurs clients.

Nous anticipons un développement probable de ces solutions

Elles vont encore probablement se développer avec l'essor des offres vertes « premium » et

labélisées.

Nous nous pencherons prochainement sur les caractéristiques de ces solutions et sur leur plus-value pour les SI fournisseurs.

D'autres sujets impactant les SI fournisseurs sont à l'étude

Nous menons en parallèle d'autres travaux sur les impacts réglementaires à venir sur les SI et différents processus back office des fournisseurs (comme la tarification / facturation / gestion d'approvisionnement). En particulier sont examinés les impacts liés aux offres à **tarification dynamique** (la directive européenne devant entrer en vigueur le 31/12/2020), ou ceux liés à la **mise en œuvre du TURPE 6**.

[Si ces sujets sont d'actualité pour vous, n'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter en cliquant ici.](#)



Contact au sujet de cet article : Sophie Germain - Senior Manager – Responsable de la filière électrique
sophie.germain@yele.fr

Yélé Consulting est un cabinet de conseil et d'ingénierie spécialisé en transition énergétique et environnementale, et en transformation digitale. Depuis plus de 10 ans, nous mettons à votre disposition cette double compétence historique et travaillons aujourd'hui avec un grand nombre d'acteurs du secteur énergétique en France, mais aussi en Europe et en Afrique.

Nous nous engageons auprès de nos clients sur des missions de conseil en stratégie opérationnelle, management, et/ou système d'information, ainsi que sur des projets d'infrastructures, technologiques ou numériques.

En relation avec le sujet de cet article, nous accompagnons nos clients sur leurs projets d'adaptation de SI, d'intégration d'outils du marché, de développement de nouveaux outils, d'analyse de données, ou dans l'élaboration de nouvelles offres.

Contact commercial : Solène Espana – Responsable commerciale
solene.espana@yele.fr

*L'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) permet aux fournisseurs alternatifs de s'approvisionner auprès d'EDF en électricité issue de sa production nucléaire, à un tarif fixé à 42 €/MWh. Défini dans [la loi NOME](#), ce dispositif a été mis en place pour une période transitoire entre 2011 et 2025. Le volume global maximal affecté au dispositif est égal à 100 TWh/an.